



Accessibilité des services au public dans la Drôme

La Drôme fait partie des départements métropolitains où les inégalités d'accès aux équipements sont les plus marquées. Ainsi, les habitants de la vallée du Rhône résident dans des communes disposant d'un panel étoffé de commerces et de services utiles à la vie courante ou plus spécifiques à certaines populations. Dans ces territoires, les temps d'accès en voiture sont faibles. A contrario, dans l'arrière-pays montagneux très peu dense, les équipements sont beaucoup moins présents et les temps d'accès figurent parmi les plus élevés de France, en particulier pour les jeunes de 19 à 29 ans et les familles avec enfants.

Geneviève Burel, Claude Waszak, Insee

Si 10 % des communes drômoises sont très proches des équipements de la vie courante, avec un temps d'accès inférieur à 4,4 minutes, 10 % en sont éloignées de plus de 21,6 minutes (figure 1). Ainsi, la Drôme est le 3^e département où les disparités d'accessibilité aux équipements sont les plus marquées, après les Alpes-Maritimes et les Pyrénées Orientales.

Une concentration des équipements dans la vallée du Rhône

En 2012, 310 000 habitants, soit deux Drômois sur trois, sont proches des commerces et services du panier « vie courante ». Ils résident pour l'essentiel dans la vallée du Rhône où la densité urbaine favorise la proximité des équipements. Ainsi, dans le couloir rhodanien, les bassins de vie sont généralement peu étendus. Leurs pôles, qui sont aussi des pôles d'emploi importants, possèdent un panel étoffé d'équipements dans les quatre paniers. De plus, dans ces bassins, de nombreuses autres communes abritent également les commerces et services de base les plus fréquents. Ainsi, dans les espaces urbains allant de Saint-Rambert-d'Albon au nord à Pierrelatte au sud, la majeure partie de la population est proche de la plupart des équipements, qu'ils soient de la vie courante ou plus spécifiques.

Un éloignement très prononcé dans l'arrière-pays montagneux

A l'est, recouvrant les deux tiers du département, les massifs du Vercors et des Baronnies abritent seulement 10 % de la population. Dans ce territoire où la population est âgée et en diminution, les contraintes du relief constituent un réel obstacle aux déplacements. Les bassins de vie sont étendus et très peu denses. Le réseau des communes équipées est lâche et les équipements peu nombreux. Possédant la majeure partie des

équipements et services retenus dans le panier de vie courante, Saint-Jean-en-Royans, Die, Dieulefit, Nyons et Buis-en-Baronnies polarisent l'ensemble des communes de leur bassin. Toutefois, si Die et Saint-Jean-en-Royans sont isolés dans la partie orientale montagneuse du département, Dieulefit, Nyons et Buis-en-Baronnies sont, eux, excentrés à l'ouest de leur bassin de vie. La situation géographique de ces pôles implique ainsi des trajets longs et difficiles pour les communes les plus enclavées. Dans la partie montagneuse de ces bassins, la moins peuplée mais aussi la plus vaste, le temps de trajet pour accéder aux services courants est cinq fois plus élevé que dans la périphérie immédiate des pôles. Une quarantaine de communes est à plus de 22 minutes en moyenne des équipements de la vie courante, soit un temps d'accès trois fois plus élevé que le seuil national qualifiant l'éloignement. Un peu moins de 2 000 personnes y résident.

Dans ces vastes bassins, les quelques communes partiellement équipées occupent donc une position stratégique mais sont fragilisées par leur très faible densité et la baisse de leur population. La dégradation du niveau d'équipements de ces communes induirait mécaniquement une forte augmentation des temps d'accès dans ces territoires déjà les plus enclavés. En particulier, les communes situées sur les hauts reliefs du Diois et des Baronnies seraient les plus touchées.

Un accès très contraint pour les jeunes dans les massifs du Diois et des Baronnies

Dans ces territoires de montagne, l'éloignement est encore plus marqué pour les jeunes, les familles et les seniors. Ainsi, les pôles abritent peu d'équipements spécifiques. En particulier,

seuls Die et, dans une moindre mesure, Buis-les-Baronnies possèdent quelques équipements du panier « jeunes adultes ». Pour avoir accès aux équipements qui leur sont propres, les jeunes adultes, les familles ou les seniors doivent souvent rejoindre les villes-pôles les plus importantes du département situées dans la vallée du Rhône. Le temps d'accès aux équipements des paniers « jeunes adultes » et « familles » peut alors excéder 40 minutes dans la partie la plus orientale du département, soit 24 minutes de plus que le seuil national qui définit l'éloignement pour ces paniers. Pour les seniors, l'éloignement aux services qui leur sont spécifiques est supérieur à 27 minutes dans les communes les plus éloignées, soit plus du double du seuil national.

Une zone également éloignée au nord

Au nord du département, malgré la proximité d'aires urbaines, l'éloignement n'épargne pas certaines communes peu denses. En effet, une quinzaine de communes à l'ouest du plateau de Chambaran, regroupant près de 14 700 personnes, situées entre les aires urbaines

de Vienne, Annonay, Tournon-sur-Rhône, Romans-sur-Isère et Grenoble, ont des temps d'accès supérieurs au seuil national qualifiant l'éloignement. Ainsi, dans le bassin de vie de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, malgré la présence proche de pôles-relais partiellement équipés, 3 500 habitants, soit 26 % de la population, accèdent en plus de sept minutes aux équipements de la vie courante. ■

Une aide au diagnostic des schémas d'accessibilité des services au public

Cette étude a pour but d'identifier au sein du département les principales disparités d'accessibilité des services au public. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public que l'État et le département doivent réaliser conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe). Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

1 Niveau d'équipement et éloignement des communes au panier « vie courante »

Panier de la vie courante

Nombre d'équipements du panier présents sur la commune

- de 20 à 22
- de 15 à 19
- de 7 à 14

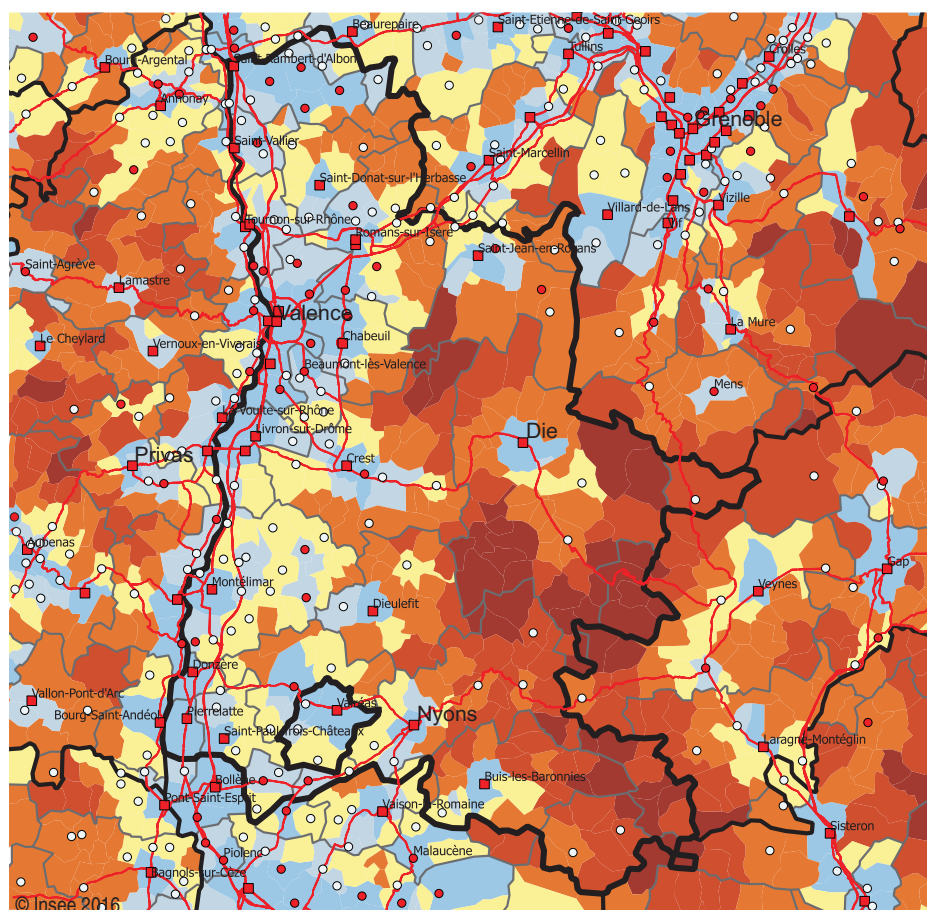
Éloignement des communes au panier d'équipements (en minutes)

- 21,6
- 13,7
- 8,3
- 5,9
- 4,4

— Réseau routier principal

▬ Département

□ Bassins de vie



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2013 et 2014, Distancier metric.

Insee Auvergne - Rhône-Alpes

165 rue Garibaldi
BP 3184
69401 Lyon Cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédaction en chef :
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2493-1462

© Insee 2016
Maquette : Insee
Mise en page : Insee

Pour en savoir plus

- Retrouvez la méthodologie, des données complémentaires et les publications sur l'accessibilité des services au public dans les autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sur www.insee.fr ;
- Guevara S., Vallès V., « Les montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes éloignées des services courants », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°2, janvier 2016 ;
- Barbier M., Levy D., Toutin G., « L'accès aux services, une question de densité des territoires », Insee Première n°1579, janvier 2016.




Insee
Mesurer pour comprendre